

Journal de Roubaix

ABONNEMENTS : Trois mois : 5 fr. ; Six mois : 9 fr. ; Un an : 18 francs.

Bureaux : à Roubaix, rue Neuve, 17 — A Tourcoing, rue des Poutrains, 42

AGENCE SPÉCIALE A PARIS : RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 28

Le Journal de Roubaix est en vente dans les principales gares du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme & l'Aisne

Les annonces et les abonnements sont reçus à Roubaix et à Tourcoing ; aux bureaux du journal ; à Paris chez MM. Audouard & Co., 10, place de La Bourse ; à Bruxelles, à l'Office de Publicité ; à Montreuil, chez M. Leroy-Benoit, r. de la Station, 36 38

Lire dans le « JOURNAL DE ROUBAIX »

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE A TOUTE EXTRÉMITÉ LE GÉNÉRAL DE NEGRIER ARRÊTÉ COMME ESPION LE COMPTE-RENDU DES CHAMBRES LA MISE EN LIBERTÉ D'ANARCHISTES BELGES

LA CRIMINALITÉ d'après les derniers documents

La lecture du Rapport du Garde des sceaux sur l'Administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1888, qui vient de paraître, a suggéré, dans le monde des économistes et des jurisconsultes qui s'occupent de ces questions, les plus tristes réflexions et, nous devons le dire, ces impressions défavorables sont malheureusement trop justifiées.

n'en est pas moins un symptôme inquiétant, au point de vue du bon ordre et de la sécurité publique. En regard de ces indications, nous voudrions placer une autre observation. Cette observation, la voici : c'est que l'instruction seule, en tant qu'instruction, ne constitue pas un élément de moralisation et reste sans influence sur la marche de la criminalité.

Ce n'est pas un indice moins affligeant que l'éveil de plus en plus précoce de la perversité chez les délinquants. Quelques chiffres permettent de préciser la situation. En 1886, 110 mineurs âgés de moins de 21 ans se sont assis sur les bancs de la Cour d'assises ; 33,223 ont passé en police correctionnelle !

L'étude du chapitre du Compte consacré aux suicides motive des appréciations tout aussi défavorables. Tandis que les suicides n'étaient, en 1871, qu'un nombre de 5,276, ils atteignent, en 1886, le chiffre de 8,187.

Il a été interrogé successivement par les officiers du 149^e, le commissaire de police et le procureur de la République.

Une perquisition faite à son domicile n'a rien fait découvrir. Il habitait Epinal depuis 4 semaines. Il n'a pas de moyens d'existence et était possesseur de 126 francs 55 en argent français et allemand.

Le choléra au Tonkin On mande du Tonkin : Hanoi, 2 mal. — Nos troupes sont très éprouvées par l'épidémie cholérique, qui exerce ses ravages sur les indigènes depuis un mois.

Un nouveau torpilleur Londres, 14 juin. — Un nouveau torpilleur, construit pour la marine française, a été lancé hier à Chiswick.

Le correspondant particulier de la France à Berlin assure que l'état de l'empereur est désespéré. Le cancer a atteint le conduit alimentaire.

INFORMATIONS

Au cons il des ministres. — La Budget — Le ministre de la guerre à la frontière. — Les ports. Paris, 14 juin. — Le conseil de cabinet s'est occupé de la question budgétaire.

LEmpereur d'Allemagne A TOUTE EXTRÉMITÉ

Le chirurgien Bardeleben est en permanence au palais, pour pratiquer encore une dernière opération si c'est nécessaire.

De Berlin, on télégraphie au Temps, en dernière heure, que l'état de l'Empereur devient plus grave. Les princes et les princesses de la famille ont été appelés télégraphiquement à Potsdam.

Un journal allemand, qui relate l'aventure, en fait victime M. le général Férrier, commandant le 6^e corps.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par Fil Spécial) Séance du jeudi 14 juin PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT. La séance est ouverte à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par Fil Spécial) Séance du jeudi 14 juin 1888. PRÉSIDENCE DE M. MILLÉRAND. La séance est ouverte à 2 heures.

trois limites : douze heures pour les hommes ; onze heures pour les filles mineures au-dessus de 18 ans et les femmes et celles de dix heures pour les enfants.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Symptômes de crise ministérielle Paris, 14 juin. — Le cabinet Floquet qui, jusqu'ici, a montré une assez grande force de résistance, semble arriver à la période fatale où se font entendre les premiers craquements, précurseurs de la chute finale.

Un paris intéressant Angers, 14 juin. — Un paris intéressant s'est engagé entre M. de Rivière d'Arc et M. de Gontaut-Biron, sous-maîtres de manège à l'école de cavalerie de Saumur.

Paris, 14 juin. — Le conseil de cabinet s'est occupé de la question budgétaire. Le projet de budget sera déposé mardi ou jeudi.

Le ministre de l'agriculture a signalé l'extension que prend l'usage de la saccharine, nouvelle substance extraite du goudron.

VOIR LES DERNIÈRES NOUVELLES à la troisième page

NOUVELLES MILITAIRES

Nomination militaire. — M. le colonel Magnan, du 3^e régiment de chasseurs à cheval, ancien lieutenant colonel du 5^e dragons à Saint-Omer, est nommé au commandement provisoire de la brigade de cavalerie du 15^e corps à Marseille, en remplacement de M. le général Renaudin.

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE

M. Félix Le Roy, député du Nord, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi dont l'adoption s'impose et qui, en tout cas, ne manquera pas d'attirer l'attention des législateurs et de tous ceux qui cherchent à remédier aux défauts de notre système judiciaire.

Les tableaux relatifs à la récidive, écrit-il, présentent comme toujours, de douloureux enseignements. Le nombre des accusés et prévenus en récidive, jugés par les Cours d'assises et les tribunaux correctionnels, était déjà, il y a cinq ans, en 1882, de 80,818 ; il est monté à 83,332 en 1883 ; à 89,169 en 1884 ; à 91,311 en 1885, et à 92,825 en 1886 !

Ces chiffres en disent plus que tous les raisonnements du monde sur l'état de choses actuel et sur les périls qu'il entraîne. Ils sont tels qu'un criminaliste autorisé poussait hier, un cri d'alarme et ne réclamait rien moins, pour les combattre, qu'une réforme hardie et définitive de l'économie de nos lois pénales tout entière.

C'est qu'en effet notre système pénitentiaire, imparfait et inégal au point de vue répressif, présente de bien autres défauts sous le point de vue de la moralisation des détenus.

Réduite à ses seuls ressources, la société peut supprimer les délinquants on les mettre, pendant un temps plus ou moins loin, hors d'état de nuire ; mais, leur régénération est absolument hors de sa portée.

Le projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat.

Paris, 14 juin. — L'Union conservatrice réunie sous la présidence de M. de Soland, s'est occupée de la loi sur la réglementation du travail, puis, du projet de loi sur la réorganisation du Conseil d'Etat.

Paris, 14 juin. — M. Bihaut, général commandant l'infanterie de marine, est mort hier soir.

Le traité franco-italien Rome, 14 juin. — M. Goblet a prévenu M. Méanbrès qu'il ne pouvait pas faire connaître, avant huit jours, la réponse du gouvernement français à la dernière lettre italienne, relative aux négociations concernant le traité de commerce.

Paris, 14 juin. — M. Bihaut, général commandant l'infanterie de marine, est mort hier soir.

Paris, 14 juin. — M. Bihaut, général commandant l'infanterie de marine, est mort hier soir.

LE GÉNÉRAL DE NEGRIER ARRÊTÉ COMME ESPION

Belfort, 14 juin. — On s'amuse fort ici d'une aventure arrivée au héros de Langson, actuellement commandant de la 14^e division, qui appartient au 7^e corps.

Rome, 14 juin. — Suivant la Tribuna, le roi va repartir incognito de Marza pour Berlin à la suite des mauvaises nouvelles de Frédéric.

Le chef d'état-major général Paris, 14 juin. — Le chef d'état-major général sera tranché dans un sens ou un autre avant le départ de M. Floquet pour Marseille.

Paris, 14 juin. — Le chef d'état-major général sera tranché dans un sens ou un autre avant le départ de M. Floquet pour Marseille.

Paris, 14 juin. — Le chef d'état-major général sera tranché dans un sens ou un autre avant le départ de M. Floquet pour Marseille.

Affaires diverses

La Chambre prend en considération la proposition de M. Louis Passy, tendant à fixer le délai dans lequel devront être jugés, par le conseil d'Etat, les recours pour incompétence ou excès de pouvoir.

Le travail dans les manufactures L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au travail dans les manufactures.

Le projet de loi relatif au travail dans les manufactures L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au travail dans les manufactures.

Le projet de loi relatif au travail dans les manufactures L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au travail dans les manufactures.

Le projet de loi relatif au travail dans les manufactures L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au travail dans les manufactures.